



COMITE SYNDICAL

Séance publique du mercredi 23 janvier 2019 à 18h00

« Salle du conseil » 3^{ème} étage – Immeuble Helvétique
63 rue Jean Jaurès – 42 300 ROANNE

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le 23 janvier à 18 h 00, les membres du comité syndical du SYEPAR se sont réunis au siège du SYEPAR, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

La convocation de tous les membres en exercice du comité syndical a été faite le 14 janvier 2019, dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Marcel AUGIER, Jean-Yves BOIRE, Romain BOST, Raymonde BRETTE, Dominique BRUYERE, Marie-France CATHELAND, Jean-Louis DESBENOIT, Georges DRU, Patrice ESPINASSE, Jean-Jacques LADET, Jean-Louis LAGARDE, Christelle LATTAT, Gilles PASSOT, Stéphane RAPHAËL, Jean-Luc REYNAUD, Bernard SAINRAT, Jean SMITH, Roland MIGNARD (suppléant), Philippe JAILLER (suppléant).

Etaient absents :

Absents	Ni pouvoir Ni suppléant	Suppléant	Pouvoir donné à...
Marie-France BEROUD	X		
Jean-Luc CHERVIN			Jean-Jacques LADET
Pierre COISSARD	X		
Jean-Jacques COUTURIER			Jean-Louis DESBENOIT
Pierre DEVEDEUX		X	
Daniel FRECHET	X		
Charles LABOURE	X		
Sébastien LASSAIGNE	X		
Christian LAURENT	X		
Yves NICOLIN		x	
Daniel PEROTTI	X		
Philippe PERRON	X		
Jade PETIT	X		
Pascal PONCET	X		
Clotilde ROBIN	X		
Alain ROSSETTI	X		
Bernard THIVEND	X		

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Georges DRU.

Les délégués sont accueillis par Jean-Luc REYNAUD, Président, qui leur souhaite la bienvenue. Il procède ensuite à l'appel et énonce les pouvoirs. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00. Le Président propose ensuite la candidature de Georges DRU pour occuper les fonctions de secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée.

❖ **Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2019**

Ce procès-verbal n'appelle aucune observation particulière.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Jean-Louis DESBENOIT

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 166 493,66 € et le total des recettes s'élève à 127 983,30 €, soit un résultat négatif de -38 510,06 € qui avec la reprise du résultat antérieur donne un résultat de fonctionnement positif de 53 332,99 €.

En investissement, le total des dépenses s'élève à 14 687,30 € et le total des recettes s'élève à 51 235,26 €, soit un résultat positif de 36 547,96 € qui avec la reprise du résultat antérieur donne un résultat d'investissement de 116 750,19 €.

Cet excédent s'explique par les amortissements des études antérieures.

Le résultat net de clôture s'élève à 170 083,18 €.

Suite à cette présentation, Jean-Luc REYNAUD quitte la salle. Patrice ESPINASSE procède au vote sur l'adoption du compte administratif

Vu le rapport présenté,

Le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2018.

2. COMPTE DE GESTION 2018

Rapporteur : Jean-Louis DESBENOIT

Le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget du SYEPAR a été arrêté par Monsieur le Trésorier de Roanne Municipale.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2018, il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Ces résultats sont conformes aux résultats du compte administratif.

L'exercice 2018 s'est traduit par un excédent global de 170 083,18 €.

Vu le rapport présenté,

Le comité syndical prend acte du compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget du SYEPAR présenté par Monsieur le Trésorier de Roanne Municipale.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Jean-Louis DESBENOIT

L'exercice 2018 est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 53 332,99 € et un excédent d'investissement de 116 750,19 €.

Pour le solde du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante a le choix de l'affecter en totalité ou partiellement en excédent de fonctionnement reporté (compte 002, recettes de fonctionnement) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068, recettes d'investissement).

Il n'y a pas lieu de renforcer la section d'investissement en 2019 compte tenu des excédents et des montants prévus en dépenses dans cette section.

Vu le rapport présenté,

Le comité syndical, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité l'affectation de fonctionnement 2018 d'un montant de 53 332,99 € en recettes de fonctionnement (compte 002 Excédent de fonctionnement reporté).

4. BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : M. Jean-Louis DESBENOIT

Le budget est géré TTC. Il est voté par chapitre au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les propositions qui sont faites tiennent compte du résultat 2018. Il n'y a pas de reste à réaliser 2018 à inscrire en 2019.

Le budget est équilibré à 171 932.99 € pour la section de fonctionnement et est en suréquilibre pour la section d'investissement avec 13 000 € de dépenses et 168 750.19 € de recettes. Celui-ci est dû aux résultats antérieurs et à l'amortissement des études qui ont été faites les années précédentes.

En fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 109 432.99 €.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- des remboursements de frais de personnel et annexes à Roannais Agglomération (80 000 €),
- des cotisations à Epures, Fédération nationale des SCOT (3 500 €),
- des frais divers (assurances, frais de maintenance du site internet) et dépenses non affectées (provision) pour 25 932.99 €.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 10 500 €. Il s'agit :

- de frais de déplacement des élus (1 500 €),
- de la subvention à Epures pour le programme partenarial 2019 (montant de 9 000 €),

Les autres montants concernent les amortissements (52 000 €).

Les recettes sont constituées :

- par la reprise du résultat excédentaire de fonctionnement 2018 (53 332.99 €),
- de la participation des établissements membres, Roannais Agglomération et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (105 600 €). Cette participation est fixée à 1 € par habitant depuis 2017 (contre 1.7 €/habitant auparavant),
- des amortissements de subventions (13 000 €).

En investissement, aucune dépense d'investissement n'est prévue en 2019.

Les recettes d'investissement sont composées de la reprise de l'excédent d'investissement 2018 (116 750.19 €) et des amortissements (52 000 €).

Vu le rapport présenté,

Le comité syndical, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2019.

5. PROGRAMME PARTENARIAL AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-ETIENNE, EPURES - APPROBATION DE LA CONVENTION 2019.

Rapporteur : M. Jean-Luc REYNAUD

Créée en 1967, Epures est une association loi 1901. Son financement, assuré par les subventions de ses membres, est consacré à l'exécution d'un programme partenarial mutualisé d'études (hors code des marchés publics et hors TVA).

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec Epures en 2019 pour les missions suivantes :

- Maintenir la participation du SYEPAR au titre du programme partenarial de l'agence d'urbanisme sur la participation à la démarche Inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne ;
- Poursuivre, conformément à l'engagement du SYEPAR en 2016, aux côtés d'autres partenaires de l'Agence d'urbanisme, à participer à l'amortissement du coût d'achat du millésime 2015 de l'outil Spot Thema ;
- Adhérer à la réflexion préalable à l'acquisition des futures données en 2020, en vue du remplacement des données Spot Thema avec pour objectif de respecter l'obligation réglementaire pour le SYEPAR, de mesurer la consommation d'espace et les effets du SCOT en 2023.

La participation du SYEPAR pour 2019 est fixée à 11 000 € dont 2 000 € de cotisation.

Ces montants seront imputés en section de fonctionnement dans le budget primitif 2019.

Vu le rapport présenté,

Le comité syndical, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité, la convention avec Epures pour 2019 et autorise le Président à signer cette convention.

Dominique BUYERE : il est dommage de mettre en fonctionnement l'achat de l'outil SPOT THEMA via EPURES. N'est-il pas possible d'en faire l'acquisition au SYEPAR ?

Jean-Luc REYNAUD : c'est un outil complexe, on a besoin d'EPURES pour le gérer.

Dominique BRUYERE : comme on a de l'excédent en investissement, pourrait-on aider Roannais Agglomération à l'élaboration d'un PLUi et lever les inquiétudes en chargeant un bureau d'études d'établir une convention, une charte ? Aujourd'hui, le Maire décide quel permis il délivre, il est possible de travailler avec les services de l'Agglomération. On peut réfléchir au PLUi, à condition que le Maire continue de délivrer les autorisations.

Jean-Louis LAGARDE : c'est bien qu'on reparle du PLUi. Les communes vont avoir une nouvelle clause de revoyure au 1^{er} janvier 2021 pour se positionner sur le PLUi, et d'ici là on pourrait travailler sur une charte.

Dominique BRUYERE : il faut établir des règles du jeu pour le PLUi car chacun défend sa commune. Il faut réfléchir l'urbanisme à long terme, le PLUi sera nécessaire pour y parvenir.

Jean-Louis LAGARDE : nous avons connu des périodes difficiles mais je pense qu'aujourd'hui nous sommes capables de travailler ensemble.

Jean-Yves BOIRE : le Maire reste décisionnaire pour les autorisations d'urbanisme aujourd'hui.

Jean-Louis LAGARDE : avec un PLUi, le Maire continue de délivrer les autorisations d'urbanisme.

Jean SMITH : il faudrait parler de solutions à moyen ou court terme et non à long terme. On a le temps d'attendre pour le PLUi.

Jean-Jacques LADET : qu'est-ce qu'on attend ? Les communes ont plus d'intérêts communs que d'intérêts divergents. Cherchons ces intérêts convergents. Qu'est ce qui va permettre de développer nos communes et surtout nos communes rurales ? C'est l'intercommunalité ! Qu'est ce qui nous reste comme décision dans nos PLU ? Toutes les compétences relèvent de l'intercommunalité (culture, assainissement, économie...). C'est fini, le PLU communal. Il y aura une cohérence du territoire. Mais il faut se doter d'une gouvernance pour que le PLUi soit bien fait et accepté par les élus communaux. Il faudra aussi évoquer les communes nouvelles. On est un peu mou sur l'agglomération aujourd'hui sur ce sujet.

Jean SMITH : les petites communes sont perdues d'avance car on veut repeupler les villes. Mais pourquoi refondre différentes communes, pour gérer des Kms de voiries communales ?

Jean-Louis LAGARDE : regardez ce que fait Roannaise de l'Eau. Seules, les communes ne l'auraient pas fait.

Bernard SAINRAT : le SCOT est déjà un PLUi. Il a phagocyté la dynamique commerciale de la commune de Lentigny. Il y a aussi le PAEN pour cadrer le développement. Il faudrait réfléchir aux transports urbains et au développement sur les communes périurbaines. On a transféré la compétence eaux pluviales mais, aujourd'hui, on ne finance pas les travaux de réfection des centres bourgs, donc attention à ne pas tout transférer.

Jean-Louis LAGARDE : les syndicats ont une valeur. Les travaux sur les stations d'épuration n'auraient pas pu se faire sans Roannaise de l'Eau. Plus on est nombreux, plus on est fort.

Jean-Jacques LADET : la diffusion de l'habitat avec la consommation du foncier nous concerne tous. Les maires cherchent à développer leurs communes mais il faut s'interroger à l'échelle intercommunale sur ces questions en lien avec la préservation des zones agricoles.

Bernard SAINRAT : malgré toutes ces préservations, il n'a plus d'agriculteur.

Marcel AUGIER : il est important de travailler sur les friches industrielles pour éviter de consommer de nouvelles terres. Le PLUi serait un outil qui pourrait nous aider en cela.

Bernard SAINRAT : la mise en place du PAEN a été quelque chose d'important, mis en place par l'ancienne communauté.

Jean-Luc REYNAUD : le débat est intéressant, il s'agit peut-être des prémices du futur PLUi.

❖ Informations diverses

PROGRAMME DE REFLEXION « URBANISME ET SANTE »

Jean-Luc REYNAUD informe l'assemblée du programme de réflexion urbanisme et santé qui s'est clôturée le 13 décembre.

Dans la continuité d'un premier temps consacré aux enjeux, le deuxième séminaire, organisé à Roanne, a permis aux élus du SCOT d'échanger sur des pistes de solutions pour un aménagement du territoire favorable à la santé.

Animé par Yann MOISAN de la coopérative-conseil Novascopia, le premier temps du séminaire a été dédié à la présentation de retour d'expériences et d'initiatives conduites sur différents territoires et thématiques, pouvant servir de cadre de référence pour les futurs arbitrages des élus du SCOT :

Jérôme NICOLLE, de Tipee, a présenté l'état de l'art des préconisations en matière de qualité de l'air intérieur dans les bâtiments, ainsi que la démarche de la Ville de Rennes visant à impliquer des habitants sur l'enjeu qualité de l'air.

Samuel MONNIER, du RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique), a présenté les différentes interactions entre place des végétaux et pollution, notamment à l'occasion du choix des végétaux à intégrer dans un projet urbain.

Pascal PETIT, de la Roannaise des Eaux, est intervenu sur le thème de comment la gestion des eaux pluviales peut contribuer à la santé et la biodiversité en ville.

Lionel RABILLOUD, de NovaScopia, a présenté la démarche de structuration d'un projet urbain (Pierrefitte/Seine) pour composer au mieux avec les contraintes liées aux bruits routiers.

Les participants ont ensuite dégagé collectivement des pistes de solutions pertinentes.

Premier atelier : comment mobiliser les habitants du territoire sur la question de la qualité de l'air ?

Une quinzaine de solutions envisageables ont été recensées par les participants, touchant aussi bien les champs de l'habitat, des mobilités, de l'agriculture, que des initiatives de sensibilisation et de communication auprès des habitants.

Deuxième atelier : comment développer une stratégie pour notre territoire valorisant la santé / le bien-être ?

Une dizaine de solutions envisageables ont été repérées par les participants, permettant d'aborder différents angles susceptibles de promouvoir le territoire, à l'intérieur et à l'extérieur, et faire de la santé au sens large un axe structurant des différentes politiques engagées localement.

La suite logique serait d'engager la tranche conditionnelle pour l'élaboration des fiches pédagogiques. Le Bureau du SYEPAR pense qu'il faut donner suite malgré le faible nombre d'élus présents lors des séminaires.

Jean-Luc REYNAUD propose au comité syndical de poursuivre les réflexions engagées et de réunir un groupe de travail pour proposer un contenu pour ces fiches.

Jean-Yves BOIRE : ces fiches seraient-elles des supports techniques ou opérationnels à intégrer au PLU ?

Jean-Luc REYNAUD : ce serait des fiches thématiques sur les questions abordées lors des séminaires qui pourraient être utilisées par les services urbanismes, les élus, la population...

Le comité syndical valide la proposition.

STATUTS DU SYEPAR

Compte tenu des difficultés pour obtenir le quorum à chaque séance du comité syndical, il est proposé de redéfinir le nombre de délégués siégeant au SYEPAR et d'une manière générale les modalités d'organisation des instances.

Pour rappel, le comité syndical compte 35 délégués, 31 délégués pour Roannais Agglomération et 4 délégués pour la CCPU. Depuis 2014, les délibérations sont prises avec en moyenne 19 présents.

Jean-Luc REYNAUD sollicite l'accord de principe du comité syndical pour travailler ce point en bureau et soumettre une proposition dans l'année.

Marcel AUGIER : il faudrait étudier ceux qui ne viennent jamais.

Jean-Louis LAGARDE : il faudrait convoquer tous les élus : titulaires et suppléants.

Marcel AUGIER : il faudrait rattacher un suppléant à chaque titulaire.

Jean-Louis LAGARDE : il faudrait envisager les comités syndicaux, le 3^{ème} lundi du mois car il n'y a pas de bureau à Roannais Agglomération.

Jean-Luc REYNAUD : on va travailler en ce sens en 2019 de manière à ce que les nouveaux statuts soient effectifs pour les prochaines élections en 2020.

Le comité syndical valide la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

DATE DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL : à définir